

FOOT SAVOIE

Bulletin Officiel N°661

Du 28 février 2024



District de Savoie de Football

B.P. N° 401 - 73004 CHAMBÉRY CEDEX

Tél : 04 79 33 84 45 ou 06 06 88 69 81

Email : district@savoie.fff.fr

Site : <http://savoie.fff.fr>



DEMANDE DE MÉDAILLES LIGUE LAURAFoot



Les clubs qui souhaitent voir récompenser un adhérent de leur club (dirigeant/dirigeante, éducateur, membre du bureau ou des manifestations, arbitre) par l'obtention d'une **médaille de Ligue Auvergne Rhône-Alpes de football**, sont priés de bien vouloir faire parvenir **au Secrétariat du District de Savoie**, une demande, **avant le 4 mars 2024**, délais de rigueur (imprimé en annexe).

Contingent pour la Savoie

Médaille d'or : 1

Médaille de Vermeil : 3

Médaille d'Argent : 9

Une seule demande par club

La commission des Médailles demande aux clubs de faire effort et de faire parvenir les demandes (imprimé en annexe), au **District de Savoie, avant le 4 mars 2024**

SOMMAIRE

Comité Directeur	page 2
Secrétariat	page 3
Trésorerie	page 4
Commission FMI.....	page 5 - 6
Commission Sportive.....	page 7 - 8
Commission des Jeunes.....	page 9 - 12
Commission Futsal	page 13 - 16
Commission Fair Play	page 17
Commission des Coupes	page 18 - 22

Commission Féminine	page 23
Commission Technique	page 24 - 27
Commission des règlements.....	page 28
Commission d'appel en matière règlementaire	page 29
Commission des Arbitres.....	page 30 - 33
Commission FAFA.....	page 34
Commission des Terrains et Installations Sportives	page 35 - 38
Commission de Discipline.....	page 39 - 40
Annexes	page 41



Partenaire du District de Football de Savoie



Chaque fois qu'il s'agit de
faire vivre le Football, nous
saisissons la balle au bond.



SECRÉTARIAT

Réunion du Lundi 26 février 2024

Correspondances Reçues

Courriers reçus du 19 février 2024 au 26 février 2024

Correspondances Transmises aux Commissions suivantes

Courrier Divers:

COGNIN SP.-

Commission des Règlements:

GROUPEMENT JEUNES DE L AVANT-PAYS SAVOYARD – CA YENNOIS

Commission d'Appel en Matière Règlementaire:

F.C. LAISSAUD -

Commission Sportive:

A.S. D UGINE - U.S. GRIGNON - FC HAUTE TARENTEISE (2) – CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL - AIX F.C. - HAUTESAVOIE-PAYSDEGEX DISTRICT - GROUPEMENT JEUNES LA SAVOYARDE - A.S. DE BARBERAZ - MONTMELIAN A. - F.C. ST MICHEL SP. - U.S. CHARTREUSE GUIERS - E.F. CHAUTAGNE - F. C. CHAMBOTTE (2) -

Commission De Discipline:

Rapport :

Rayane MESRARI - LAURENCIN Mario

Commission Des Arbitres:

SOLTYSIAK Jérôme - OUMOURI Ibrahim -

Commission des Terrains:

FC BEAUFORTIN QUEIGE

Commission des Coupes:

MONTMELIAN A. -

Commission des Médailles:

FC ST JULIEN - R2



TRÉSORERIE

Mercredi 28 février 2024

Virement

➤ JS CHAMBÉRY 496.16 €

Notes aux clubs

Les bénévoles d'association peuvent utiliser le barème kilométrique forfaitaire applicable aux salariés pour le calcul des frais de déplacements « abandonnés » aux associations (imprimé en annexe de ce FOOT SAVOIE). Cela est en vigueur depuis l'an passé. Un mail explicatif est envoyé aux clubs.

INFORMATION

Vous trouverez en annexe de ce Foot Savoie le tableau des sommes dues au District en date du 28 février 2024.

Ces sommes sont à régler au District avant le 25 mars 2024.

Ce tableau sera adressé aux clubs par mail accompagné du R.I.B du District

Rappel : Le prélèvement automatique est disponible à la Ligue, mais dans aucun cas au District



COMMISSION FMI

Président : Patrick JANET 06 64 26 44 76

Membre : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Mail : savoiefmi@outlook.fr

FMI : RAPPEL PROCÉDURE POUR MATCH NON JOUÉ

IMPORTANT : Nous rappelons que dès qu'un match est mis à disposition des clubs, la FMI doit être faite, même en cas de forfait d'une équipe.

la procédure est disponible sur le site du district.

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2020/09/document-absence-FMI-2023-2024.pdf>

FMI : INCIDENTS RENCONTRES

IMPORTANT : Nous rappelons que dès que vous rencontrez un problème avec votre match sur la tablette et que vous utilisez une feuille papier, vous devez envoyer le document d'absence FMI

la procédure est disponible sur le site du district.

<https://savoie.fff.fr/simple/document-absence-fmi/>

FMI : DOCUMENTATION

Je vous rappelle que sous les onglets PRATIQUE/FMI vous trouverez des documents pouvant vous aider dans la gestion de la FMI

Et sur internet dans assistance FMI (adresse/) vous trouverez des informations importantes comme le guide utilisateur ainsi que la configuration minimale des tablettes.

FMI : TABLETTES ET POINT D'ATTENTION

Comme déjà indiqué sur plusieurs PV, le district n'a pas de tablettes à mettre à disposition des clubs
Vous devez vous en procurer une qui réponde aux critères demandés

- RAM : 2Gb
- Ecran : 10"(Android) / 9.4"(Ipad)
- Résolution Ecran : 1280 x 800 pixels
- Batterie : 6400 mAh
- CPU : Quad-core ARM @ 1.8GHz
- Capacité de stockage : 16Gb

ATTENTION : Certaines nouvelles tablettes ont un nouveau système d'exploitation qui ne permet pas de charger l'application FMI à partir du store.

Les tablettes récentes concernées indiquent que l'application n'est plus disponible sur le store officiel de Google. Une procédure validée par certains clubs déjà, permet de contourner le problème

Il faut pour cela télécharger et installer le fichier d'installation (apk) de l'application FMI.

Télécharger le lien APK :

- https://app.lfpl.fr/fmi/feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.

Voici un exemple de procédure pour les tablettes Lenovo TAB M10.

1. Paramètres
2. Applis et notifications
3. Préférences avancées
4. Accès spécifiques des applications
5. Installation d'applis inconnues
6. Sélectionner « Chrome »
7. Autoriser cette source





COMMISSION SPORTIVE

Président : Christophe VALENTINO

SENIORS

Responsable : Cédric YSARD 07 71 01 89 31

Adjoint : Sauveur MICALLEF 06 23 06 49 93

Réunion du 26 février 2024

Présents : Sauveur MICALLEF, Cédric YSARD, Christophe VALENTINO, Jacky GACHET

Courriers clubs

ENT.DRUMETTAZ MOUXY : votre équipe 3 engagée en D5 C championnat Automne sera basculée en D5 B Championnat de Printemps.

ST MICHEL : lu et noté changement d'horaire pour le 02 mars 2024 rencontre à 18h.

E.F CHAUTAGNE : lu et noté, terrain de repli pour la rencontre D5A du 12 février 2024.

ENT.VAL D'HYERES : mauvais fonctionnement de la FMI, feuille de match papier établie pour la rencontre du 25 février 2024 D3A.

Programmations matchs en retard

SENIORS :

En cas de terrain impraticable du club recevant, comme le prévoit les règlements pour les matchs de championnat, les rencontres doivent être inversées. << à défaut de proposer un terrain de repli, et en informer un membre de la commission sportive, demande aux clubs recevant de prendre toutes dispositions pour respecter ce règlement (26-10-2).

D1

Match Aller N° 26464885 D1 du 03 décembre 2023

ENT VAL D'HYERES 1 / A PORTUGAIS CROIX DOUGE 1 *Le 3 MARS 2024 (12h15)

D2

Match Aller N° 2652670 D2 du 03 décembre 2023

AS CUINES 1 / FC CHAUTAGNE 1

*Le 3 MARS 2024 (14h30)

Match Aller N° 26533434 D2 du 03 décembre 2023

FC LAISSAUD 1 / USC AIGUEBELLE 1

*Le 3 MARS 2024 (14h30)



D3A

Match Aller N°26466824 D3A du 12 novembre 2023.

SF CHALLES1 /CHAMBERY SPORT 73

*Le 3 MARS 2024 (14h30)

Match Aller N°26466841 D3A du 03 décembre 2023

ENT VAL D'HYERES 2 / ACPR 2

*Le 3 MARS 2024 (12h15)

Match Retour N°26467342 D3A du 10 décembre 2023

LE BOURGET DU LAC / FC CHAMBOTTE 3

*Le 3 MARS 2024 (14h30)

D3B

Match Aller N°26474139 D3B du 03 décembre 2023

ST MICHEL DE MAURIENNE /FC BAUGE

*Le 2 MARS 2024 (18h00)

D5B

Match Retour N°26858862 D5B du 03 décembre 2023

CHALLES SF 2 / AS BLOC

*Le 3 MARS 2024 (12h15)

Match Retour N° 26858855 D5B du 05 novembre 2023

AS HTE COMBE 2 / US GRIGNON 2

* Le 3 mars 2024 (14h30)

Notes aux clubs

Reprise des championnats D5 Printemps :

Poule A Printemps, le 17 mars 2024, Poule B Printemps, le 07 avril 2024

Les calendriers D5A Printemps et D5B Printemps sont consultables sur le site District.

CHAM. SPORT 73 D3A : votre rencontre reportée du 03 décembre 2023 contre **NOVALAISE 1** est reprogrammée le 10 mars 2024, nous faire parvenir par mail, le lieu de la rencontre pour le lundi 04 mars 2024 (terrain BOUTRON suspendu).

Rappel règlement sportif du district

! Précisions sur l'application de l'article 26-10-2 :

En cas de terrain impraticable (arrêté municipal ou constat de délégué de secteur), les responsables de la commission sportive doivent OBLIGATOIREMENT être prévenu par téléphone (message vocal si besoin) au plus tard la veille de la rencontre.

Responsable Séniors : Cédric YSARD : 07 71 01 89 31

Adjoint Séniors : Sauveur MICALLEF : 06 23 06 49 93



COMMISSION DES JEUNES

Président : Christophe VALENTINO

Lundi 26 février 2024

U20

Responsable : Alain HANS 06 28 06 72 52 / 09 81 68 31 63

Réunion du 26 février 2024

COURRIERS RECUS

AS BOZEL : Forfait jusqu'à la fin de saison Donc forfait général (les équipes de la poule doivent en prendre bonne note !!)

Championnats

Les matchs en retard se joueront les 02 et 09 mars 24

Les MATCHS ci-dessous sont des matchs ALLER sauf * GAPS // ST BALDOPH match retour

MATCH N°26781109 CHAMBERY SPORT 73 / LA MOTTE SERVOLEX le 02 mars à 14H30 match du 11 novembre 23
MATCH N°26781111 JS CHY / CHAMBERY SPORT 73 le 09 mars à 14 H 30 match du 18 novembre 23
MATCH N°26781114 GAPS / ST-BALDOPH le 09 mars à 14 H 30 Match retour du 02 décembre 23

Notes aux clubs

Vous avez reçu par mail le compte-rendu de la réunion du 5 février dernier. Une parution a été faite par PV officiel.

A la suite de la synthèse effectuée en fin de réunion et aux demandes effectuées par le district auprès des différents organismes publics, je vous informe des mesures qui seront mises en place :

- Le district de Savoie fera en sorte, autant que faire se peut, de ne pas programmer de matchs en lever de rideau des U20 du CHAMBERY SPORT 73, tant à domicile qu'à l'extérieur,
- Le district de Savoie désignera des arbitres adultes pour ces rencontres U20,
- Le district de Savoie désignera tous les matchs concernant l'équipe U20 du CHAMBERY SPORT 73 comme matchs à risques auprès de la préfecture et mettra un délégué officiel à ces matchs.



U17 Martine LECHALARD : 06 13 59 62 41

Réunion du 26 février 2024

IMPORTANT

TOUS les matchs sont programmés à 14H30 (HORAIRE HIVER) et ne peuvent être retarder que si l'éclairage est homologué, de plus toutes les modifications se font sur FOOTCLUB avec accord des deux clubs concernés.

Notes aux clubs

RAPPEL IMPORTANT :

Il est rappelé aux clubs qu'il est obligatoire d'appeler le délégué de terrain de votre secteur afin qu'il vienne vérifier l'état de celui-ci.

Tout manquement au règlement sera amendé.

IMPORTANT RAPPEL

Il est obligatoire de noter le numéro du match, la catégorie pour chaque courrier sans celui-ci le courrier ne sera pas valide.

COMPOSITION DES POULES U17- Phase Printemps 2024

	D1			
1	CHAMBÉRY SAVOIE FOOT 2	6	AS HTE COMBE SAVOIE 1	
2	AIX FC 1	7	US CHARTREUSE GUIERS 1	
3	FC DU NIVOLET 2	8	US LA MOTTE SERVOLEX 1	
4	J.S. CHAMBÉRIENNE 1	9	FC ST BALDOPH 1	
5	GAPS 1	10	CAM ST JEAN 1	

	D2			
1	DOMESSIN US 1	7	LA RAVOIRE US 1	
2	FC BELLE ÉTOILE ME 1	8	FC DE HTE TARENTEISE 1	
3	ENT FC MAURIENNE 1	9	GJ LA SAVOYARDE 1	
4	FC LA ROCHETTE 1	10	ST PIERRE SPORT 1	
5	ENT S DRUMETTAZ MOU 1	11	ENT CHAUTAGNE CULOZ 1	
6	ENT BASSE MAURIENNE 1	12	UO ALBERTVILLE 1	

	D3			
1	CHAM. SPORT 73 1	7	AS UGINE 1	
2	JS CHAMBÉRIENNE 2	8	GAPS 2	
3	CA YENNOIS 1	9	ENT VAL D HYERES 1	
4	COGNIN SP 1	10	LA RAVOIRE US 2	
5	FC CHAMBOTTE 1	11	AIX FC 2	
6	AS MONT JOVET BOZE 1	12	exempt	



U15 Gilles HUNSTEDT : 06 11 58 79 78

Réunion du 26 février 2024

Matchs non joués – Championnat d'automne

D.2. POULE B. Journée 09 du 03 décembre 2023.

Match N°. 26838125. DOMESSIN U.S.S. 1 / G.J. LA SAVOYARDES 2.

Ce match est programmé le : DIMANCHE 10 MARS 2014 à 10H00.

Vous pouvez les jouer en semaine (Accord des deux clubs via foot club) Pour programmer la F.M.I et la C.D.A. fournira un arbitre.

Courrier reçu

A.S. BARBERAZ. Suite à votre courrier la commission vous répond que vous n'êtes pas le meilleur second, voir le classement général établit le 29 janvier 2024.

COMPOSITION DES POULES U15- Phase Printemps 2024

D1			
1	GAPS 1	6	US CHARTREUSE GUIERS 1
2	FC MERCURY 1	7	FC CHAMBOTTE 1
3	FC LA ROCHETTE 1	8	FC NIVOLET 2
4	LA RAVOIRE US 1	9	UO ALBERTVILLE 1
5	US LA MOTTE SERVOL 1	10	GJ LA SAVOYARDE 1

D2			
1	GAPS 2	6	ENT S DRUMETTAZ MOUXY 1
2	CHAMBERY SAVOIE FOOT 2	7	ENT VAL D HYERES 1
3	ENT BASSE MAURIENNE 1	8	ENT CHAUTAGNE CULOZ 1
4	AIX FC 2	9	ENT FC MAURIENNE 1
5	ENT S TARENTEISE 1	10	exempt

D3			
POULE A			POULE B
CHAMBERY SPORT 73 1		1	LA RAVOIRE US 2
DOMESSIN US 1		2	ETS LE BOURGET DU LAC 1
US CHARTREUSE 2		3	FC CHAMBOTTE 2
LA RAVOIRE US 3		4	ENT DRUMETTAZ MOUXY 2
AS BARBERAZ 2		5	FC NIVOLET 3

D3			
POULE C			POULE D



ST PIERRE SPORT 1	1	AS BARBERAZ 1
AS MONT JOVET BOZE 1	2	ENT BASSE MAURIENNE 2
ASSO SPORTIVE HAUTE COMBE DE SAVOIE 1	3	CAM ST JEAN DE MAURIENNE 1
FC DE HAUTE TARENTEISE 2	4	JS CHAMBÉRIENNE 1
FC MERCURY 2	5	GJ LA SAVOYARDE 2

D3		
POULE E		
FC DES BAUGES 1	1	
CA YENNOIS 1	2	
FC SUD LAC 1	3	
COGNIN SPORT 1	4	
US LA MOTTE SERVOL 3	5	

U11 Fabien FONTAINE : 06 32 60 14 18

26 février 2024

Les trois 1^{ère} journées (16 -23/3 et 6/4) sont disponibles via le FAL

2 moyens de lecture :

- soit via votre footclub,

- soit via le site du district rubrique épreuves puis football animation et loisir (à droite), sélectionner CALENDRIER U11 puis sélectionner votre club.

Lorsqu'il n'y a que des équipes jumelées, le niveau de chacun est facilement identifiable.

Lorsqu'il n'y a pas que des équipes jumelées, se référer à la partie commentaire dans le FAL via footclub ou j'ai indiqué le niveau des équipes participantes.

16 mars 2024 : 2 plateaux événementiels à VOGLANS ET ALBERTVILLE où les équipes présentes recevront un jeu de maillots offert par le CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE dans le cadre de son partenariat avec le district. Un mail sera envoyé prochainement aux clubs participants.

Mise en place du FAL

Rappel du mail qui a été envoyé à chaque référent de la catégorie + mails officiels clubs :

Tous les documents (feuilles de plateaux et feuilles d'effectifs) seront à déposer directement sur l'application F.A.L.

EN TANT QUE CLUB ORGANISATEUR :

vous transmettez à l'issue du plateau la feuille de plateau (avec les scores)

ET votre feuille d'effectif dans un seul fichier

EN TANT QUE CLUB PARTICIPANT :

➤ VOUS VENEZ SUR LE PLATEAU AVEC votre feuille d'effectif

➤ vous transmettez votre feuille d'effectif

A compter de ce jour, aucun document papier ou mail ne sera traité par le district. Tout passe par le logiciel F.A.L.



COMMISSION FUTSAL

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Réunion du 26 février 2024

Championnat Futsal Séniors Savoie / Haute Savoie Pays de Gex

Pour la saison 2023/2024, 7 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12 matchs.

Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres (aller/retour)

Les 3 derniers jouent les places de 5 / 8 sur un mini championnat de 4 rencontres (aller/retour)

JOURNÉE N° 1

FUTSAL BOURGET UNITED contre U S CHARTREUSE GUIERS

Remis à une date ultérieure

JOURNÉE N°5

CBF 74 contre US CHARTREUSE GUIERS

Remis à une date ultérieure

JOURNÉE N° 10

HFCC contre FUTSAL LAC ANNECY 2

Remis à une date ultérieure

JOURNÉE N° 11

FBU contre AFRO 2

SAMEDI 2 MARS 2024 à 20H00

GYMNASE DE MARLIOZ AIX

AS THONON contre HFCC

DIMANCHE 3 MARS 2024 à 20H00

JOURNÉE N° 12

HFCC EXEMPT

AFRO 2 CONTRE FLAC 2

VENDREDI 8 MARS A 21H00 GYMNASSE DU CENTENAIRE LA ROCHETTE

CBF 74 CONTRE FBU

SAMEDI 9 MARS A 18H00 GYMNASSE BRIFFOD A BONNEVILLE

AS THONON CONTRE US CHARTREUSE GUIERS

DIMANCHE 10 MARS A 20H00 GYMNASSE DU GENEVRAY A THONON



Convocation

Objet : Contexte d'utilisation du Gymnase de Côte Rousse

Les personnes suivantes sont convoquées devant la Commission de Futsal du District de Savoie de Football,

Lundi 4 mars 2024 à 18h30
au siège du District de Savoie de Football
Maison des Sports
90, rue Henri Oreiller – 73000 CHAMBERY

Pour le club du HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY :

- **BOULHOUJAT Adnane**, président du club, licence n°2543435042
- **KHANFAR Bilal**, entraîneur, licence n°2543121494

Monsieur le Président, de par votre fonction, vous êtes conviés à participer à l'audition
A votre charge d'avertir vos assujettis.

aux fins d'être entendu pour l'objet cité.

Coupes de Savoie Futsal

RECEPTION RECLAMATION

- Dossier N° 03 : Match n°27871603 AIX FC 1 - GAPS 1 - Finale de la Coupe de Savoie futsal U20 du 25/02/2023, réserve d'avant-match du GAPS.

DECISIONS RECLAMATION

Dossier N° 03 :

Match n°27871603 AIX FC 1 - GAPS 1 - Finale de la Coupe de Savoie Futsal U20 du 25/02/2023, réserve d'avant match du GAPS.

Réserve d'avant-match du club du GAPS sur la participation et la qualification au match de l'ensemble des joueurs du club d'AIX FC, pour le motif suivant : au moins un joueur de l'équipe d'AIX FC a disputé 5 rencontres ou plus en championnat de Ligue.

DECISIONS

La Commission,

Pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant-match du GAPS pour la dire recevable en la forme,

Après étude du dossier :

- Considérant que plusieurs joueurs du club d'AIX FC, ayant pris part à la rencontre citée en objet, ont participé à 5 rencontres et plus en championnat de Ligue U20 au cours de la saison 2023/2024,
- Considérant que les Règlements de la Coupe de Savoie Futsal du District de Savoie (cf. Article 7) précisent qu'un joueur ayant participé à 5 rencontres et plus en championnat de Ligue ou national ne peut pas participer à ce Challenge,
- Considérant qu'en cas d'infraction sur la qualification et/ou à la participation des joueurs, le club fautif a match perdu par pénalité (cf. Article 171 des RG de la FFF),
- Considérant que lorsqu'il s'agit d'une rencontre qui doit obligatoirement fournir un vainqueur, c'est le club réclamant qui est déclaré vainqueur (article 187 des RG de la FFF).

Par ces motifs, la Commission Futsal décide :

- pour la Finale U20 AIX FC 1 - GAPS 1 : match perdu par pénalité à l'équipe d'AIX FC 1.
- Résultats du match :
 - GAPS 1 Match gagné : 1 but
 - AIX FC 1 Match perdu par pénalité : 0 but
- L'équipe du GAPS est déclarée Vainqueur de la Coupe de Savoie Futsal U20.
- Les frais d'appui d'un montant de 30€ sont mis à la charge du club d'AIX FC.

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel réglementaire du District de Savoie dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le club du FC AIX doit ramener au DISTRICT DE SAVOIE la coupe et le fanion vainqueur U 20 Coupe de SAVOIE FUTSAL avant le 11 MARS 2024.

Le GAPS doit ramener au DISTRICT DE SAVOIE le fanion finaliste U 20 avant le 11 MARS 2024.





RESULTATS DES FINALES COUPES DE SAVOIE FUTSAL GYMNASE D'UGINE LE 25 FEVRIER 2024

FINALE U15 FEMININES :

US LA MOTTE SERVOLEX contre FC NIVOLET 6 à 4

FINALE SENIORS FEMININES : CHALLENGE CAROLE BOUVIER

FC CHAMBOTTE contre ENT APCR/ESB 7 à 0

FINALE U 20 :

AIX FC contre **GAPS** 0 à 1 (perdu par pénalité)

FINALE U17 :

US CHARTREUSE GUIERS contre **AS HAUTE COMBE DE SAVOIE** 2 à 4

FINALE U15 :

US CHARTREUSE GUIERS contre FC LA ROCHETTE 7 à 3

FINALE U13 :

AS HAUTE COMBE DE SAVOIE contre **GAPS** 1 à 1 (2 tirs au but à 3)

FINALE SENIORS MASCULINS :

FUTSAL BOURGET UNITED contre **US CHARTREUSE GUIERS** 4 à 4 (1 t à b à 3)

Le District de Savoie de FOOTBALL remercie très vivement les villes et clubs qui ont mis leurs installations et ont participé à l'organisation de ces coupes de Savoie Futsal, plus particulièrement aux villes de CHAMBERY, LES ÉCHELLES, VALGELON LA ROCHETTE, ALBERTVILLE, LA MOTTE SERVOLEX, NOVALAISE.

Merci aux clubs de :

- A FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE
- FC NIVOLET
- U S LA MOTTE SERVOLEX
- ENT A PORTUGAIS CROIX ROUGE/ BOURGET DU LAC
- FC MERCURY
- U S CHARTREUSE GUIERS
- A S HAUTE COMBE DE SAVOIE
- GROUPEMENT AVANT PAYS SAVOYARD

Et un très grand merci à la ville d'UGINE et à l'AS UGINE pour l'organisation des finales.



COMMISSION FAIR PLAY

M. MOREL-BIRON Francis 07 68 57 28 64

Réunion du 26 février 2024

CARTON BLEU

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CARTON BLEU 2023-2024

C'est la fin des matchs « phase 1 » en **U17** et **U15**.



Il est temps pour tous les clubs participants de remplir le formulaire **CARTON BLEU** pour la phase automne. Un autre formulaire sera donné pour la phase printemps. L'addition des deux établira le classement final par équipe. Les dotations de ce challenge sont données en partenariat avec SPORT2000 et distribuées à l'assemblée générale de début de saison suivante.

Les équipes ne renvoyant pas ce formulaire ne pourront pas prétendre à dotation.

Les équipes ayant fait un forfait ne participeront pas à ce challenge.

Vous pouvez le télécharger avec le lien ci-dessous ou le retrouver sur le site du district.

<https://savoie.fff.fr/wp-content/uploads/sites/106/2022/09/feuille-carton-bleu-AUTOMNE.pdf>

CONSIGNES :

- TOUT ECRIRE EN MAJUSCULE ET DE MANIERE LISIBLE
- Bien noter votre club, la catégorie et la poule
- Noter uniquement les clubs chez qui vous vous êtes déplacés
- Retourner ce document au secrétariat du district : district@savoie.fff.fr

Merci de le renvoyer rapidement et au plus tard mi-février.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

M. MOREL-BIRON Francis au 07.68.57.28.64





COMMISSION DES COUPES

Président : Jérôme SPADA 06 76 04 25 57

Membres : Maurice BILLAUD, Ghislaine RAYNAL, Patrick JANET

Réunion du 26 février 2024

Présents : Jérôme SPADA, Patrick JANET

Excusée : Ghislaine RAYNAL, Maurice BILLAUD

RETOUR TROPHÉES 2023

Merci aux clubs cités ci-dessous de rapporter au district les trophées remportés lors des Finales 2023

Pour information :

**Beaucoup d'entre vous nous ramène les Coupes que le district offre aux vainqueurs et garde au club les trophées.
Merci de bien vouloir nous retourner les bons trophées.**

- AF MONTMELIAN lu et noté
- US CHARTREUSE GUIERS lu et noté

FC NIVOLET

Aucune information sur le TROPHEE U13 PIGNIER

Merci de le rapporter svp avant le 11 mars 2024 dernier délai

ORGANISATION FINALE

La commission des Coupes en accord avec le Comité Directeur décide d'attribuer les finales aux clubs suivants :

U13 PITCH à DRUMETTAZ MOUXY

Le 06 avril 2024

U11 CA – U13 PIGNIER/SERALINI au FC St JULIEN

Le 09 mai 2024

U15 à 8 - U15 – U17 – U20 au FC MERCURY

Le 08 juin 2024

Les finales séniors féminines et masculines auront lieu le samedi 01 juin 2024 chez le vainqueur du championnat de Division 1 de la saison dernière à savoir :

MONTMELIAN AF



COUPES DE SAVOIE

REGLEMENT COUPE CORTADE et RAFFIN

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, 2 mi-temps de 15 min, si le résultat est toujours nul les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

CORTADE

1/4 de finale le Samedi 30 mars 2024 à 14h30

FC NIVOLET 2	vs	US PONTOISE 1
VILLARGONDRAN FC 1	vs	MERCURY BELLE ETOILE 1
CHAUTAGNE 1	vs	VAL D'HYERES 1
LA RAVOIRE US 1	vs	AIGUEBELLE 1

RAFFIN

Tour de cadrage le samedi 30 mars 2024

AIGUEBELLE 2	vs	CUINES 2
CA YENNE 2	vs	LA RAVOIRE US 2
US LA MOTTE SERV 3	vs	US PONTOISE 2
FC BELLE ETOILE MERCURY 2	vs	EXEMPT

TROPHEE 73

Tour de cadrage le samedi 30 mars 2024 à 14h30

LA ROCHETTE 1	vs	PORT CX RGE/LE BOURGET 1
---------------	----	--------------------------

U 20 TRIQUET

Tour de cadrage le samedi 30 mars 2024 à 14h30

GJ LA SAVOYARDE 1	VS	CHAM. SPORT 73 1
-------------------	----	------------------

Le tirage des 1/2 Finale du 9 Mai 2024 sera fait courant avril 2024



U 17 TRONCY

1/4 de finale le 9 mars 2024

FC CHAMBOTTE 1	VS	A.S. D'UGINE 1
ENT BASSE MAURIENNE	VS	AS HAUTE COMBE 1
NIVOLET FC 1	VS	HAUTE TARENTEISE
CHAMBERY SAVOIE FOOT 1	VS	AIX FC 1

U 15 PILLET

3^{ème} tour le Dimanche 10 mars 2024 à 10h00

NIVOLET FC 2	VS	MERCURY B. ETOILE FC 1
CHAMBERY SAVOIE FOOT 2	VS	AIX FC 2
U.S. LA MOTTE SERVOL 1	VS	GJ LA SAVOYARDE 1
GAPS 1	VS	ENT VAL D'HYERES 1
CHARTR. GUIERS US 1	VS	EXEMPT

Tour de cadrage le Samedi 30 mars 2024 à 14h30

Tirage prévu le 18 mars 2024

INFORMATION IMPORTANTE

L'utilisation de la FMI sera obligatoire des catégories U15 à seniors filles et garçons

La transmission devra être effectuée dès la fin du match ou obligatoirement le
Dimanche soir avant 20heures.

En cas de problème de TRANSMISSION de FMI

Merci de m'envoyer par SMS (voir numéro en 1^{er} page)

Résultat du match et photo de la tablette ou feuille papier

La commission de Coupes sera dans l'obligation d'infliger des amendes aux clubs
ne respectant pas ces demandes.

U13 PITCH

2^{ème} tour le samedi 09 Mars 2024

Qualifiés les 1^{er} et 2^{ème} de chaque plateau

A TARENTEISE

Plateau N° 1

A	ES TARENTEISE
B	FCHT
C	VAL D'HYERES
D	GAPS
E	CHAMBOTTE

A MERCURY

Plateau N° 2

LA RAVOIRE	A
CHAMBERY SAVOIE FOOT	B
CHARTREUSE	C
HTE COMBE	D
MERCURY	E



A LA MOTTE SERVOLEX

Plateau N° 3

A	LA MOTTE SERVOLEX
B	ST PIERRE
C	AIX FC
D	DRUMETAZ MOUXY

U13 PITCH FILLES

1/2 finale le samedi 09 Mars 2024 à 10h00

Qualifiés les 3 premiers de chaque plateau

A LA MOTTE SERVOLEX

Plateau N° 1

A	ENT BASSE MAURIENNE
B	NIVOLET
C	US LA MOTTE SERV
D	CSF

A LA SAVOYARDE

Plateau N° 2

GAPS	A
FCHT	B
GJ LA SAVOYARDE	C
US CHARTREUSE GUIERS	D

U13 PIGNIER

3^{ème} tour le Samedi 30 Mars 2024 à 14h00

Qualifiés les 1^{er} et 2^{ème} de chaque plateau

AU NIVOLET

Plateau N° 1

A	NIVOLET
B	FCHT
C	CHAMBOTTE
D	LA MOTTE SERVOLEX

A AIX

Plateau N° 2

AIX FC	A
CHAMBERY SAVOIE FOOT	B
CHAUTAGNE	C
GAPS	D

U13 SERALINI

1^{er} tour le Samedi 30 Mars 2024 à 14h00

Qualifiés les 1^{er} et 2^{ème} de chaque plateau

A DOMESSIN

Plateau N° 1

SUD LAC
ST BALDOPH
DOMESSIN
JS CHAMBERY

A BAUGES

Plateau N° 2

LA BATHIE
COGNIN
BAUGES
GRIGNON

U11 CREDIT AGRICOLE

2^{ème} tour le samedi 09 Mars 2024

Qualifiés les 1^{er} et 2^{ème} de chaque plateau

A CHAMBERY SAVOIE FOOT

Plateau N° 1

A	ES DRUMETTAZ MOUXY 1
B	GAPS 1
C	LAISSAUD 1
D	UO ALBERTVILLE 1
E	CHAMBERY SF 1

A LA RAVOIRE

Plateau N° 2

US CHARTREUSE 1	A
FC NIVOLET 1	B
JS CHAMBERY 1	C
LA RAVOIRE 1	D
ENT BASSE MAURIENNE 1	E

A ST PIERRE

Plateau N° 3

A	ES TARENTEISE 1
B	QUEIGE 1
C	US GRIGNON
D	CHAMBERY SPORT 73 1
E	ST PIERRE SPORT 1

A ST MICHEL

Plateau N° 4

ST MICHEL 1	A
FC HT 1	B
CS BELLEY 1	C
CAM 1	D



COMMISSION FÉMININE

Président : Jacky GACHET 06 12 22 99 82

Mercredi 28 février 2024

Championnat

Rencontres en retard reprogrammées **ATTENTION AUX CHANGEMENTS**

5 JOURNÉE

N° 27343526 USC AIGUEBELLE / DOMESSIN US
Dimanche 3 MARS 2024 à 10H00

6 JOURNÉE

N° 27343528 FC HAUTE TARENTEISE 2 / ST REMY US
Dimanche 3 MARS 2024 à 10H00 STADE Albert MARTIN à BOURG ST MAURICE

N° 27343529 EF CHAUTAGNE / E GFVD 2
Dimanche 3 MARS 2024 à 10H00

7 JOURNÉE

N° 27343536 COEUR DE SAVOIE F / ENT A PORTUGAIS CROIX ROUGE / EST LE BOUGET DU LAC
Dimanche 3 MARS 2024 à 10H00

N° 27343534 USC AIGUEBELLE / AS BARBERAZ
Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00

N° 27343538 ST REMY US / ENT F CHAUTAGNE
Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00

9 JOURNÉE

N° 27343550 FCHT 2 contre US DOMESSIN
Dimanche 31 MARS 2024 à 10H00

11 JOURNÉE

N°27343560 ENT F CHAUTAGNE contre ENT A PORTUGAIS CROIX ROUGE Reporté

N° 27343561 FC HAUTE TARENTEISE 2 / AS BARBERAZ
Date ultérieure





COMMISSION TECHNIQUE

Mercredi 28 février 2024

Contacts :

Julien TRANCHANT - CTF : 06 28 94 53 98 – julien.tranchant@savoie.fff.fr

Edouard FROGER – CDFA: 06 10 56 18 18 - edouard.froger@savoie.fff.fr

Damien BILLIET - ETD 73 : 06 20 93 38 11 - dbilliet@savoie.fff.fr

Jean Marc GUICHARD - Représentant des éducateurs

Note aux clubs

Vous pouvez dès à présent anticiper et inscrire vos candidats aux formations prévues sur la saison 2023-2024. ATTENTION la procédure d'inscription a changé.

Retrouver les procédures d'inscription sur le site du District de Savoie

<https://savoie.fff.fr/simple/calendrier-technique-2023-2024/>

Afin de gérer les formations au sein de votre club, vous trouverez le tableau récapitulatif des dates des formations sur le site du District (rubrique formation)

N'hésitez pas à contacter le secrétariat si besoin. district@savoie.fff.fr

Note aux clubs

Nous vous remercions d'inscrire 2 candidats par club et par formation

Objectifs de cette disposition :

- Chaque profil est différent dans son évolution, d'où la nécessité d'identifier des profils prioritaires sur l'instant T au sein du club.
- Permettre à un maximum de club d'inscrire au moins un candidat sur chaque session.
- Une des richesses de la formation est de collaborer avec des stagiaires venant d'autres structures.

Eventuellement vous pouvez inscrire plus de deux candidats mais ils seront relayés sur liste d'attente.

Dans ce cas, merci de nous communiquer la priorité qui doit être respectée.

Merci de votre compréhension

PRIORITÉ AUX CANDIDATS SAVOYARDS SUR TOUTES LES FORMATIONS ET CERTIFICATIONS

RAPPEL : Pour les candidats possédant une LICENCE DIRIGEANT un certificat médical pour LA PRATIQUE D'ACTIVITE SPORTIVE est OBLIGATOIRE, effectivement ces licences ne couvrent pas la pratique du football.

Ce certificat doit être envoyé lors de l'inscription sur la boîte mail du District.



Formations 2023 - 2024

- Formation CFI U9 Mineurs - limitée à 16 personnes

Dates : vendredi 1^{er} mars 2024 et lundi 15 avril 2024

Lieu : FC BELLE ÉTOILE MERCURY

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 17

Léa BRESSE – Fatima EDDOUM (AS UGINE)

Miguena RAVIER (ENT DRUMETTAZ)

Charlotte GOMEZ (US LA RAVOIRE)

Chloé KOLLY (FC LAISSAUD)

Hugo POINTET – Titouan CHEDAL BORNUE TINLAND (FC BELLE ÉTOILE MERCURY)

Fabien BEAUCHAMP – Louna BERNICOT – Clovis DESBRINI (MONTMÉLIAN A)

Mathis DUC (FC VILLARGONDRAN)

Karim GUEDDARI – Jordan BOUVIER BANGILLON (FC HAUTE COMBE DE SAVOIE)

Enzo MALAVASSI – Mathys CHEINEY (FC DES BAUGES)

Salomé CANOVA FRESNOS – Elona GUZZO (UO ALBERTVILLE)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 13 février 2024

- Formation CFI Foot réduit (U6 - U9) Foot réduit - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024

Lieu : COGNIN SP

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 16

Victoria DOS SANTOS (ETS LE BOURGET DU LAC)

Frédéric BARAS – Gilbert GALLO (AIX FC)

Yves VERDOYA (COGNIN SP)

Paul Alexandre BOIS (FC SAINT MICHEL)

Mohand Ouamar NAIT AMANE – Marine TRABICHET (JS CHAMBERIENNE)

Amirouche MAKHLOUFI - Nathan VANDURME (CHAMBÉRY SAVOIE FOOTBALL)

Oscar POETTE – Mathis HUGUET (US LA RAVOIRE)

Jean Michel DUPUIS – Guillaume DUPUIS (FC SUD LAC)

Jérémy PARIS (CA YENNE)

Vincent BERNARD – Adélaïde GROS (US MODANE)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 12 février 2024

- Formation CFI Foot à 8 (U10 - U13) - limitée à 16 personnes

Dates : mercredi 6 mars 2024 et mercredi 20 mars 2024

Lieu : AIX LES BAINS

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 16

Abdelkader DJEBABLIA (AIX FC)

Benjamin JACQUY - Quentin LANDRAGIN (GAPS)

Romain MANGIN (US PONTOISE)

Pierrick MAILLARD (FC LAISSAUD)

Joan MARTINET - Walter SARTORI (FC SUD LAC)

Mohamed BEN SALEM – Adrien BERTHOLIO – Robin GUILLAT (US CHARTREUSE GUIERS)

Mustapha BOUTEBA (AS BARBERAZ)

Julien BARTHALAY – Fabien SAHNOUN (CHALLES SF)

Yannick DECKER – José DE OLIVERA COSTA (ST PIERRE SPORT)

Manuel PEREIRA (ENTS DRUMETTAZ MOUXY)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 13 février 2024



- Formation CFI Séniors - limitée à 16 personnes

Dates : samedi 9 mars 2024 et samedi 23 mars 2024

Lieu : LA RAVOIRE

Coût : 150 €

Inscriptions reçues : 13

Nicolas PORRO (AS UGINE)

Mathis GARAVEL (US CHARTREUSE GUIERS)

Edouard LOSSERAND – Raphaël MUKENDI (JS CHAMBERIENNE)

Guérino POLCE (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Ludovic GERMAIN (CHALLES SF)

Josue Aquila ABESSOLO EKOGHA (US LA RAVOIRE)

Frédéric YVON (UO ALBERTVILLE)

Hasan ERFIDAN (ES TARENTEISE)

Grégoire POULY (ENT F CHAUTAGNE)

Candidats non prioritaires car hors département

Sébastien DE MARCHI (AS SILLINGY)

TURGUT Caliskan (OLYMPIQUE DE CRAN)

Eddy ROEYGENS (ABBAYE US GRENOBLE)

Les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 13 février 2024

Certifications 2023 - 2024

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : jeudi 7 mars 2024

Lieu : PONT DE BEAUVOISIN

Coût : 70 €

Inscriptions retenues : 6

Théo ALEXANDRE (AIX FC)

Alexandre ROUX (US LA MOTTE SERVOLEX)

Candidat non prioritaire car hors département

Driss SIF (ENT S ST PRIEST)

Anthony FRIZON – Luc VESSELA (US DOLOMIEU)

Fabien SCUSSEL (FC COLOMBIER)

Les thèmes et les convocations ont été envoyées par mail, avec copie aux clubs le 5 février 2024.

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : lundi 25 mars 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 3

Ismaël AHAMADA (AIX FC)

Candidat non prioritaire car hors département

Sabri BETTIH (AS THONON)

Mattéo CARRET (FC LA SURE)

Certification CFF2 - MAXIMUM 6 candidats

Date : jeudi 2 mai 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 3



Romain LESUR – Fabrice RELA (AIX FC)
Cédric BAULON (US CHARTREUSE)

Certification CFF3 - MAXIMUM 4 candidats

Date : jeudi 23 mai 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 4

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Samy ZIDANE (ENT S TARENTEISE)

Jean François BASIL (CHAMBERY SAVOIE FOOT)

Candidat non prioritaire car hors département

Andrea SALERNO (US ANNECY LE VIEUX)

Certification CFF1 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 4 juin 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 3

Yvann FREPPAZ – Anthony PERRIN (ES TARENTEISE)

Séverine MICHON (CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL)

Certification CFF4 - MAXIMUM 6 candidats

Date : mardi 18 juin 2024

Lieu : à définir

Coût : 70 €

Inscriptions reçues : 5

Mohamed OUTCHIRI (ENT DRUMETTAZ MOUXY)

Mireille FAURE (UO ALBERTVILLE)

Nadjim MLADJAO (AIX FC)

Candidat non prioritaire car hors département

Moussa SAHRAOUI (AS GENEVOIS)

Aurélien INIGO VEGA (AS CLUSES FOOTBALL)





COMMISSION DES REGLEMENTS

Président : René SAILÉ

Réunion du 26 février 2024

Président : M. René SAILÉ, Port : 07 84 71 06 82

Membres : M. Patrick JANET, Port : 06 64 26 44 76

M. Jean Marc GUICHARD

Présents : M. René SAILÉ, Patrick JANET

RÉCLAMATION D'APRES MATCH

Dossier N° 16 :

Match 26467331 US DOMESSIN 1- ENT VAL D'HYERES 2 D3 poule A du 17/12/2023.

DÉCISIONS

Dossier N° 16 :

Match 26467331 US DOMESSIN 1 - ENT VAL D'HYERES 2 D3 poule A du 17/12/2023.

Réclamation du club de l'US DOMESSIN concernant la participation de joueurs susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure, celle-ci ne jouant pas ce jour.

Réclamation recevable

- Après étude de la feuille de match de l'équipe de ENT VAL D'HYERES 1 (PONT DE BEAUVOISIN - VAL D'HYERES 1 du 10/12/2023), aucun joueur de l'équipe 1 n'a participé à la rencontre en rubrique.
- L'équipe 2 de ENT VAL D'HYERES était en règle avec les règlements sportifs du district.

Par ces motifs, la Commission des Règlements :

- Rejette la réclamation comme non fondée,
- Confirme le résultat du match :
US DOMESSIN 2 : 2 buts, 0 pt
ENT VAL D'HYERES 2 : 3 buts, 3 pts
- Transmet à la Commission compétente pour homologation.



COMMISSION D'APPEL EN MATIERE REGLEMENTAIRE

Président : Maurice BILLAUD

Le 26 février 2024

Présents : Fabien FONTAINE, Hernani SOARES, Jacky GACHET.

Excusé : Maurice BILLAUD

CONVOCATIONS

DOSSIER N°5 : Appel du Club de FC LAISSAUD contre la décision de la commission sportive parue dans le PV n° 660 du mercredi 21 février 2024 concernant le **Match n°26533428** A.S. CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC – FC LAISSAUD – Seniors D2 du 17/12/2023.

Objet : appel du club FC LAISSAUD contre la **décision de la commission SPORTIVE**

Audition programmée le : lundi 4 mars 2024 à 18h30

Au siège du District de Savoie de Football

Maison des Sports

90 rue Henri Oreiller

73000 CHAMBERY

Sont convoquées :

Pour le Club du FC LAISSAUD :

Mr CHARRA Gilles, président licence n° 2510042428

Pour le Club de l'A.S. CUINES LA CHAMBRE VAL D'ARC :

Mr TOGNET André, président licence n° 2538630247

Pour le District de Savoie de Football :

Mr YSARD Cédric, Responsable de la Commission Sportive Séniors

Mr MICALLEF Sauveur, Adjoint de la Commission Sportive Séniors

La Commission rappelle que la présence des personnes convoquées est obligatoire et que les licences et les pièces d'identité seront réclamées.

La Commission rappelle qu'à cette audition, vous pouvez éventuellement être accompagné du Conseil de votre choix et qu'en cas de problème grave vous empêchant de vous déplacer, à défaut, vous pouvez vous faire représenter par la personne de votre choix, dûment mandatée ou produire vos observations écrites.

La Commission rappelle que les personnes convoquées doivent attendre dans le hall d'entrée de la Maison des Sports. Un membre de la commission viendra vous accueillir afin de se rendre à la salle de réunion.

COMMISSION DES ARBITRES

Président : Daniel DESMARIEUX 06 75 93 17 52

Vice – Président Jacky MESTACH : 06 15 20 07 75



arbitres@savoie.fff.fr

Réunion du 26 février 2024

La CDA

Présents : Mrs Daniel DESMARIEUX, Gérard SOTO Alphonse LOMBARD, Christophe DUPAYS, Jacky MESTACH,

Excusés : Mrs Luc ALIX, Maxime LAMBERT, Emmanuel BONTRON,

Gestionnaire des désignations :

-Mr Daniel DESMARIEUX (tél : 06 75 93 17 52)

-Mr Alphonse LOMBARD (tél : 06 12 59 37 49)

FELICITATIONS

Résultats Examen LIGUE Théorie,

Les membres de CDA SAVOIE, son Président félicite

M. Kenzo JOLIVET (U O ALBERTVILLE) qui est reçu à l'examen niveau LIGUE

Nous encourageons vivement M. Hamza ELBOUZIANI (AIX LES BAINS)
à poursuivre sa formation pour obtenir l'examen niveau Ligue

REUSSITE FORMATION INITIALE D'ARBITRAGE

Nouveaux Arbitres :

-Melle Zora LANTZ (LA BRIDOIRE) Résultat FI A FEMININE, félicitations

-M.Yacin JACQUEMIN (CHALLES LES EAUX) Résultat FI A SAVOIE, félicitations

SAISON 2023 / 2024

Courriers Arbitre :

-Mail de M. Emmanuel BONTRON (LA CHAMBOTTE), sujet : FUTSAL

-Mail de M. Loic LEROUX (FUTSALUNITED), sujet : FUTSAL

-Mail de M. Ibrahim OUMOURI (C S F), sujet : FUTSAL

-Mail de M. Jérôme SOLTYZIAK (AIGUEBELLE), sujet : FUTSAL

-Mail de M. Mehmet KARABULUT (AIX LES BAINS), sujet : FUTSAL

PV N° 661 DU 28 février 2024

-Mail de M. Mohammed ACHALHI (J S C), sujet : FUTSAL

-Mail de M. Abdelhafid MEGUIRECHE (AIX LES BAINS), sujet : FUTSAL

NOTE AUX ARBITRES

Mesdames et Messieurs les Arbitres,

Le championnat va reprendre très vite.

Donc, vous devez à nouveau renseigner sur vos comptes MY FFF, vos indisponibilités à venir. Les indisponibilités tardives, nous obligent à trop de changement sur la gestion des désignations.

En cas de manquement,

Vous vous exposez à une suspension de désignations conformément au règlement intérieur de la CDA SAVOIE

SAISON 2023 / 2024

A L'ATTENTION des Clubs et Candidats



Faire la demande de licence « ARBITRE » IMPERATIVEMENT AVANT LE JEUDI 29 FEVRIER 2024

Liste :

Melle. Zora LANTZ (LABRIDOIRE)

M. GALIANO Lawrence (DRUMETTAZ MOUXY)

M. JACQUEMIN Yasin (CHALLES LES EAUX)

En attente de Pièces Administratives pour validation

Liste :

M. GIGANTE Yanis (ST MICHEL MAURIENNE)

GROUPEMENT ARBITRAGE – D1, D2, ASS – SAISON 2023 / 2024

Groupe des arbitres

Note aux arbitres : **PRENEZ VOS DISPOSITIONS,**

RAPPEL : PRESENCE OBLIGATOIRE

Dates de convocation officielle pour les arbitres : **Groupes D1 – D2 - ASS**

Le vendredi 15 mars 2024 de 19h00 à 22h00,

RDV Maison des SPORTS de CHAMBERY



Sont convoqués les arbitres D1 – D2 – ASSISTANT SPECIFIQUE DISTRICT

Mrs Engin ACARER (YENNE), Aissa BEKSAS (CHY SAVOIE FOOTBALL), Emmanuel BONTRON (LA CHAMBOTTE), Bernard CAMUS (HAUTE TARENTEISE), Cédric CROZIO (JSC), Tayfun DURMAZ (AIX LES BAINS), Christophe DUPAYS (DRUMETTAZ), Antony GROS (Indépendant), Loïc LEROUX (FUTSAL LE BOURGET), Furtado MENDES VARELA (Grignon), Ernest PICQUE (indépendant), Faical REMILI (VAL D'HYERES), Jérôme SOLTYSIAK (AIGUEBELLE), Gérard SOTO (LA RAVOIRE).

Mrs Salim ABADDAR (C A M), Chemchedine BOUCHELAGEM (AIX LES BAINS), Damien BOUCHER (MONTMELIAN), Laurent CABY (MONTMELIAN), Jamal CHAMMY (DRUMETTAZ), Ramzi EL BAOUCHI (LA CHAMBOTTE), Sébastien FOUCAUD (TARENTEISE), Mehmet KARABULUT (AIX LES BAINS), Abdelhamid MEGUIRECHE (AIX LES BAINS), Laurine MEUNIER (YENNE), Rayane MESRARI (ST BALDOPH), Benoît MISSON (BOZEL), Ibrahim OUMOURI (CSF),

Mrs Fabien EXCOFFIER (U O ALBERTVILLE), Samir KAHOU (COGNIN SPORT), Youssef LAMHIDI (AIX LES BAINS), Sauveur MICALLEF (indépendant), Romuald PINET (HAUTE TARENTEISE),

Lors de cette matinée,
Il sera réalisé le test théorique et une revue de la gestion administrative lors des matchs
pour une uniformisation arbitrale

REGROUPEMENT ARBITRAGE – D3, D4, D5, STAGIAIRES – SAISON 2023 / 2024



Note aux arbitres : **PRENEZ VOS DISPOSITIONS,**
RAPPEL : PRESENCE OBLIGATOIRE

Dates de convocation officielle pour les arbitres : **Groupes D3 – D4 – D5 - STAGIAIRES**
samedi 23 mars 2024, Le samedi matin de 8h30 à 13h00,

RDV Maison des SPORTS de CHAMBERY

Sont convoqués les arbitres **D3 – D4 – D5 - STAGIAIRES SENIORS**

Mrs Mohamed ACHALHI (JSC), Abdessamad AIT-KHOUIYA (ST BALDOPH), Mohamed AYARI (CSF), Ali BOUBAKER (PONTOISE), Didier CAUCHETEUX (ST REMY), Bilal CHAFAI (MERCURY), Badr CHAMMY (DRUMETTAZ), Daniel DESMARIEUX (CHARTREUSE GUIERS), Hamza DUMANDAG (CSF), Chérif GUENTRAH (LA BRIDOIRE), Yan LAMBERLIN (LA CHAMBOTTE), Ahamada MADI (indépendant), Jacky MESTACH (MODANE), Abdelghani MOURCHAD, Benoît TASSARD (CŒUR DE SAVOIE), Robin VERDOYA (LA CHAMBOTTE), El Hadyi AW (CSF), Remi BENOIT (LA BATHIE), Jérémy ALIX/CHOSSAT (LA CHAUTAGNE), Nauram ANLI (BARBERAZ)

Mrs Mohamed AMLIL (U O A), Christ BERTHE (NIVOLET), Soriba CHERIF (C S F), Abdulkhadir DENIZ (BARBERAZ), Farid DJEHICHE (CHARTREUSE GUIERS), Youssef FOUAZI (JSC), Kamal GHAZI-FAKHR (APREMONT), Mustapha HAMADI (PORT CROIX ROUGE), Emmanuel PERRON (indépendant), Youssef RHIFARI (JSC), Mohamed SMAILI (PONTOISE), Hervé VANNESPENNE (LA ROCHETTE), Jean-Francois PERROUSE (DOMESSIN), Fabrice HAND (MONTMELIAN)

Mrs DJIBA (BARBERAZ), Guillaume MARTIN (HAUTE TARENTEISE), Ismael BELAROUCI (NIVOLET), Laurent DENEUX (LAISSAUD), Laura LEDET (LA CHAMBOTTE), Johnny MULLER (SUD LAC), Mohammed RAHHALI (CHARTREUSE GUIERS), Rémy DELHOMME (MERCURY), Esat YLDIRIM (CS F), Baris TAYLAN (COGNIN), Yohan MARTINET (LA ROCHETTE), Lawrence GALIANO (DRUMETTAZ),

Lors de cette matinée,
Il sera réalisé le test théorique et une revue de la gestion administrative lors des matchs
pour une uniformisation arbitrale



DATES A RETENIR - SAISON 2023 / 2024

- Lundi 04 mars 2024 : Réunion de CDA
- Lundi 11 mars 2024 : Réunion de CDA
- Vendredi 15 mars 2024 : Regroupement des Arbitres Séniors D1 – D2 – ASSISTANT
- Lundi 18 mars 2024 : Réunion de CDA
- Samedi 23 mars 2024 : Regroupement des Arbitres Séniors D3 - D4 - D5 – STAGIAIRES



COMMISSION FAFA

Lundi 26 février 2024

Notes aux clubs FAFA - Emploi

A compter de la saison prochaine, les modalités de dépôt des dossiers vont évoluer. Ainsi, il y a désormais un quota par ligue, et donc par district (1 dossier peut-être 2 pour la Savoie). De ce fait, il est plus que jamais **extrêmement important que les clubs constituent leur dossier pour fin mars 2024**. Ceci pour des embauches prévues à compter de juillet 2024. Le président reste à votre disposition pour la constitution des dossiers.

Candidatures d'intention d'embauche reçues :

En date du 19 janvier : HAUTE COMBE DE SAVOIE

En date du 24 janvier : GROUPEMENT DE LA SAVOYARDE

Notes aux clubs FAFA - Equipement

Dossiers en cours – Saison 2023/2024

APREMONT – Equipement main courante

Dossier en cours d'instruction.

LE BOURGET DU LAC - Terrain André SANDON :

Votre dossier semble complet, en cours d'instruction.

CHARTREUSE – Terrain Entre Deux Guiers éclairage LED : le dossier est à revoir car la puissance de l'éclairage prévue n'est pas suffisante (devis à reprendre).

CHARTREUSE GUIERS – Terrain ST LAURENT DU PONT éclairage LED : le dossier est reporté.

DRUMETTAZ : votre dossier concernant le terrain synthétique semble complet. En cours d'instruction.

Le montant alloué sera déterminé dans les prochains jours.

LE PONT : Votre dossier concernant l'éclairage LED semble complet.

Il est transmis à la commission régionale pour instruction avec une demande de subvention de 3 600€

MONTMELIAN – Terrain Albert Serraz 2 - Equipement revêtement synthétique

Dossier en cours

ST BERON –GAPS Eclairage LED

Dossier en cours

A noter que les montants de subvention indiqués sont sous réserve de l'enveloppe allouée au District de Savoie et des dossiers en cours pour la saison 2023/2024. La répartition s'effectuera au début de l'année 2024.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE Des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 26 février 2024

Présents : Denis CRESTEE, Sylvie TRILLAT – Hernani SOARES

A l'intention des clubs

Durée de validité du classement d'un éclairage

Contrôle des éclairages tous les 24 mois pour les niveaux E5 à E7 avec des sources IM (sources classiques, IM Iode métallique), et contrôles des éclairages tous les 48 mois pour les niveaux E5 et E7 avec des sources à LED.

Sur les éclairages, initial ou en confirmation, les échéances peuvent varier en fonction du nombre de lux et du facteur d'uniformité.

Informations Fédérales

Lors d'un remplacement d'anciens projecteurs par des Leds, une demande d'avis préalable est demandée, la Mairie doit fournir le certificat d'entretien et de conformité.

Installations sportives

Concernant les nouveaux règlements de la FFF (01/07/2021) la limite de l'installation doit être clôturée pour un classement T4 ou T5 (article 6.3 page 62)

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques,

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS
- NOVAREA – 28000 CHARTRES
- C2S – 38070 SAINT QUENTIN- FALLAVIER
- LABO DES SOLS – 72470 SAINT MARS LA BRIERE

Zone de sécurité

Pour les installations sportives une surface de 2,50 m de largeur, appelée zone de sécurité, en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire. Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister sur ou au-dessus de l'aire de jeu et dans la zone de dégagement de 2,50 m. **Aucun dossier de classement ne peut être établi sans le respect de cette règle.**

Arrêté d'Ouverture au Public, plus de 300 personnes, avec visa de la Mairie manquant sur les fiches «Installations ». Faire le nécessaire au plus tôt afin de ne pas être en infraction de capacité lors de vos manifestations sportive (Coupe de France, Tournoi, etc...). Votre responsabilité est engagée en cas d'incident. L'attestation de capacité, AAC, moins de 300 personnes peut être suffisante.

CONTROLES PERIODIQUES DES AIRES DE JEUX & DESEQUIPEMENTS SPORTIFS

Les exigences essentielles

Le tableau ci-dessous vous indique la fréquence des contrôles à prévoir sur les principaux équipements ludiques et sportifs.

Ces références et fréquences vous sont communiquées à titre indicatif et peuvent varier en fonction des mises à jour des textes officiels et des conditions d'utilisations de vos équipements.

Equipements	Référentiels	fréquence des contrôles	Documents de contrôle
Buts (foot, hand, hockey, basket) équipements sportifs de proximité (terrains multisports avec enceintes).	Décrets 2016-481, 2007-1133 et 96-495 code du sport (Art. R322.19 à 26) (+ Norme EN 15312 équipements sportifs de proximité).	1. Essais sous charge à l'installation et tous les 2 ans. 2. Contrôle opérationnel : semestriel minimum et trimestriel si équipements en accès libre : Plan de contrôle / maintenance	Rapport de contrôle et d'essais par personne compétente. Contrôles intermédiaires : au choix du gestionnaire (ex. main courante,...).
Aire de jeux. Jeu de plein air. Bac à sable.	Décret 96-1136, Normes EN 1176-1 à x et EN 1177. Décret 94-699, Normes EN 1176-1 à x. Norme FD S54-206.	1. Contrôle avant mise en service. 2. Contrôle principal annuel. 3. Contrôles intermédiaires (conseillé chaque trimestre : Plan de contrôle/maintenance).	Rapport de contrôle par personne compétente. Contrôles intermédiaires : au choix du gestionnaire.
Parcours sportifs/santé. Équipement d'entraînement physique (fitness) de plein air. Mur d'escalade.	Norme FD S52-903. NF EN 16630 Art. L221-1 du code de la consommation. Norme EN12572.	Les équipements mis à disposition doivent être sécurisés (dispositions à prendre par le gestionnaire selon les instructions du constructeur repris dans un plan de contrôle/maintenance). Fréquence : une fois par an (selon les constructeurs et la FIFAS).	Document au choix du gestionnaire (enregistré à minima sur main courante ou sur une fiche de contrôle). Par personne compétente (selon FIFAS).
Fixations des agrès de gymnastique (au sol, par rail ou fixations hautes).	Art. L221-1 du code de la consommation. Norme NF S52-400.	1. Contrôle à l'installation. 2. Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Certificat de conformité ou d'essais par installateur ou personne compétente. Contrôle périodique : Document au choix du gestionnaire.
Agrès de gymnastique. Appareil de musculation.	Art. L221-1 du code de la consommation + Normes.	Les agrès doivent être sécurisés. Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire.
Matériel amortissant (tapis et matelas).	Art. L221-1 du code de la consommation + Normes P90-311 et P90-312.	Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire.
Matériel éducatif de motricité.	Norme NFS54-300.	1. Contrôle à l'installation. 2. Contrôle périodique annuel.	Rapport de contrôle par personne compétente.
Volley-ball, tennis.	Art. L221-1 du code de la consommation	Contrôle périodique (Fréquence au choix du gestionnaire).	Document au choix du gestionnaire.
Buts de rugby, football américain et autres.	Art. L221-1 du code de la consommation Normes NF S52-409.	1. Essais à l'installation et tous les 2 ans. 2. Contrôle principal : défini par le gestionnaire. 3. Contrôles intermédiaires (conseillé chaque trimestre : Plan de contrôle/maintenance).	Rapport de contrôle et d'essais par personne compétente. Contrôles intermédiaires : au choix du gestionnaire (ex. main courante,...).
Piste de sports à roulettes et BMX (Skate-park,...).	Art. L221-1 du code de la consommation. Norme EN14974.	Contrôle principal annuel.	Rapport de contrôle par personne compétente.

Personne compétente : "qualifiée/expérience en vérification, pratiquant habituellement le métier"

Nota : Pour une information exhaustive se reporter aux référentiels officiels au dernier indice et aux notices constructeurs.



Dossiers en cours

Stade Municipal – BARBERAZ :

La Commission des Terrains prend note que les travaux demandés seront réalisés avant la reprise du championnat le **17/03/2024**.

Stade Municipal - APREMONT :

Suite à notre entretien téléphonique du lundi 29/01/2024 concernant l'installation d'une main courante sur le terrain municipal, nous attendons rapidement la décision de la mairie d'Apremont pour finaliser le dossier, pour un classement en T6 pour la reprise du championnat le **17/03/2024**.

Stade Maxime PAUTOT – BOZEL :

La Commission des terrains, prend note de la réhabilitation du stade en terrain synthétique et la réfection de l'éclairage et fait parvenir le dossier fourni par vos soins à la Commission des terrains de la Ligue. Nous restons à votre disposition pour le suivi de ce dossier.

Stade Municipal – DOMESSIN :

Nous attendons la fin des travaux des nouveaux vestiaires pour nous rendre sur le terrain pour effectuer une visite pour le classement de votre terrain. La Commission reste à votre écoute.

Stade Municipal – LA BRIDOIRE :

La Commission vous contactera pour renouveler le classement de l'installation prévue pour la saison en cours.

Stade Bertaïola – CHALLES LES EAUX :

La Commission vous contactera pour renouveler le classement de l'installation prévue pour la saison en cours et reste toujours dans l'attente des documents demandés pour le nouvel éclairage afin d'effectuer les mesures.

Stade Jean Claude ROCCA – LA PLAGNE TARENTAIRE :

La Commission vous contactera pour prendre rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain, pour un renouvellement

Stade Albert MARTIN – BOURG ST MAURICE :

Comme convenu, la Commission contactera la Mairie de BOURG ST MAURICE et le club, pour contrôler le nouvel éclairage en LED.

Stade La MALADIERE – AIME LA PLAGNE :

Après contact avec le club du FC HTE TARENTAISE, nous prenons note que c'est une création d'un nouveau terrain synthétique et d'un nouvel éclairage LED.

La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les nouvelles demandes de classement.

Stade Philippe BASSO – ENTRELACS :

La Commission vous contactera pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

Stade Marcel FAURE-BRAC – ST MICHEL DE MAURIENNE :

Comme convenu, la Commission contactera la mairie de ST MICHEL DE MAURIENNE et le club pour fixer un rendez-vous pour contrôler le nouvel éclairage en LED.

Stade Roger MAILLET – ST PIERRE DE BELLEVILLE :

La Commission vous contactera et pour fixer un rendez-vous pour effectuer les mesures d'éclairage du terrain pour un renouvellement.

Stade Albert SERRAZ 1 – MONTMELIAN :

La Commission vous contactera pour renouveler le classement de l'installation prévue pour la saison en cours.

Stade Charles BATON – ST BERON :

Suite à la visite de La Commission des Terrains, nous prenons note d'une demande de travaux pour le passage d'un éclairage en LED.

Nous restons à votre disposition pour la suite à donner à ce dossier,



COSEEC France

Sols et Equipements Sportifs

17 Impasse de la pierre à feu
P.A.E. Les Grandes Vignes

74330 LA BALME DE SILLINGY

Tél : 04 50 68 84 28



COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : Pascal ELHOMBRE 06 83 86 81 52

Réunion du 26 février 2024

Présents : Pascal ELHOMBRE - Patrick GALLET

Présents non élus : Daniel BARTHOLOME - Mario LAURENCIN - Francis MOREL BIRON

INFO AUX CLUBS

FC NIVOLET : suite au courrier de M. MESRARI Rayane, arbitre, concernant des plateaux de la coupe de Savoie Futsal en date du 13/01/24, 10/02/24 et 18/02/24. Nous vous demandons un rapport sur le comportement d'un parent de joueur lors de ces plateaux. Rapport à faire parvenir au district pour le lundi 04 mars 12h00 au plus tard. Sans réponse de votre part vous serez amendé.

POUR INFORMATION

Les sanctions prononcées seront consultables pour les clubs, sur FOOTCLUBS, et pour les licenciés, sur leur espace personnel « Mon espace FFF ».

La présente décision est susceptible de recours devant l'organe compétent (Ligue : sanction égale ou supérieure à un an, District : inférieure à un an) selon les dispositions de l'Article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours suivant sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'Article 3.4.1. du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Compte-tenu des impératifs liés au bon déroulement et à l'équité sportive, la Commission de Discipline décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel de cette sanction.

Président de la Commission de Discipline,
Pascal ELHOMBRE

Secrétaire de la séance,
Francis MOREL BIRON

IMPORTANT

La Commission de Discipline rappelle : les membres de la Commission faisant partie d'un club ne prennent pas part aux décisions concernant leur club et les clubs étant en compétition avec le club.

Il est possible de venir consulter des dossiers au District : prévenir avant le Président de la commission de discipline ou la Secrétaire de la commission de discipline. La Commission reste disponible le lundi entre 18h à 19h. Les dossiers sont consultables uniquement en présence d'une personne de la commission.

IMPORTANT : la commission rappelle que toute absence à une convocation, audition doit être OBLIGATOIREMENT justifiée au plus tard le lundi midi. UN JUSTIFICATIF = ATTESTATION. Sans véritable justificatif, la commission amendera 35 € par personne absente.

IMPORTANT : la commission insiste sur le point suivant : tout écrit à destination de la commission de discipline doit être envoyé par mail avec la messagerie du club, pour les courriers, l'en tête du club est obligatoire.

IMPORTANT : la commission de discipline insiste sur le point suivant : tout club demandant le report d'une audition, d'une convocation sera systématiquement refusé. Une dérogation peut être octroyée en cas de force majeure.

POUR RAPPEL

Toutes les convocations, suspension à titre à conservatoire, compte rendu sont envoyés par Notifoot. Ces documents sont à lire par les clubs sur la messagerie officielle du club. Les présidents des clubs sont systématiquement conviés en cas d'audition ou de convocation, étant considérés comme ayant droit.

Vous trouverez après chaque réunion de la Commission de Discipline, un tableau faisant apparaître les suspensions fermes prononcées.

Dans ce tableau, n'apparaît pas l'identité des personnes sanctionnées, afin de ne pas être en désaccord avec la C.N.I.L.

Commission de Discipline du 26 février 2024 Extraction des sanctions suspensions fermes						
Date réunion	Compétition	Rôle	Nom de club	Date match	Libellé décision	Date d'effet
26/02/2024		Dirigeant	COGNIN SP.		SANCTION ANNULEE	26/02/2024
26/02/2024		Dirigeant	COGNIN SP.		SANCTION ANNULEE	26/02/2024
26/02/2024		Dirigeant	COGNIN SP.		SANCTION ANNULEE	26/02/2024
26/02/2024	D5	Joueur	U.S. GRIGNON	18/02/2024	Suspendu jusqu'à comparution ou décision	26/02/2024



ANNEXES

- Rencontres
- Sommes dues au District au 28 février 2024
- Barèmes déductions d'impôts des bénévoles
- Annonce recrutement employée administrative – District Ain Football
- Formations CDOSS
- Imprimé demande Médailles Ligue LAURA FOOT
- Affiche Championnat FUTSAL U18G

